

[Une nouvelle voie cyclable entre Janzé et Brie](#)

[Ville de Janzé](#)

Dans le cadre du plan de mobilité simplifié (PMS) et du développement des mobilités douces sur le territoire, Roche aux Fées Communauté vient de débiter les travaux de **création d'une voie cyclable entre le bourg de Brie et la gare de Janzé**. Ce nouvel aménagement s'inscrit pleinement dans une stratégie de transition écologique et d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Objectifs ?

La création de cette liaison cyclable va permettre :

- d'accéder à la gare en autonomie notamment pour les lycéens venant de Brie
- de limiter les déplacements en voiture
- de renforcer le maillage pour les déplacements en vélo vers la gare et le centre-Ville de Janzé

Cet aménagement est mené conjointement avec Roche aux Fées Communauté qui assure la maîtrise d'ouvrage sur la portion du panneau d'agglomération de Janzé au panneau d'agglomération de Brie et par la ville de Janzé pour la portion du panneau d'agglomération à la Gare et au centre-ville.

Budgets

Ce projet est financé par :

- la ville de Janzé à hauteur de 445 408 € HT
- Roche aux Fées Communauté à hauteur de 347 768 € (HT)

Ce projet est soutenu par le Département d'Ille-et-Vilaine.

Infos pratiques

Durant toute la durée des travaux, le chemin piétonnier le long de l'Ise sera inaccessible. Les travaux devraient être terminés pour la première quinzaine de juin. A la suite, RAFCOM réalisera la portion comprise entre le lieu-dit Les Cours Mouillés et l'entrée d'agglomération sur la RD 48 route de Brie avant l'été.

CONTACT

Pour toute information, contacter le service Mobilité au **02 99 43 64 87**

rgba(255,255,255,1)